



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 97/2011-2016

**EQUIPEMENT LAME ET SALEUSE
POUR MEILI 2010**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:**

Mardi 16 février 2016, 19h30

Bâtiment administratif, salle Chamberonne

8 février 2016

Table des matières

1.	OBJET DU PREAVIS	3
2.	HISTORIQUE	3
3.	SITUATION ACTUELLE	4
4.	SITUATION FUTURE	5
5.	CHOIX DE MATERIEL	5
6.	ESTIMATION DU COÛT DE L'ÉQUIPEMENT	7
7.	CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites)	7
8.	FINANCEMENT	8
9.	PROPOSITION MUNICIPALE	9
10.	CONCLUSION.....	9

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 67'000.-TTC destiné à équiper le Meili 2010 des agrégats nécessaires pour le déneigement.

La demande de crédit est basée sur le retour d'offres spécialisées.

2. HISTORIQUE

Depuis de nombreuses années (début des années nonante) le déneigement des routes communales de Crissier est assuré par le même nombre de véhicules, soit 2 véhicules (un communal et un privé).

En ce qui concerne les trottoirs, le problème est un peu moins aigu (en attendant le développement des nouveaux quartiers) puisqu'en 2004, nous avons déjà partagé la commune en trois secteurs. Deux tracteurs et un Pony nous permettent d'effectuer les tâches liées au déneigement rapide des trottoirs. Le véhicule acheté en 2004 pour la tournée des trottoirs effectuée environ 14 km, cela montre l'importance de cette acquisition complémentaire.

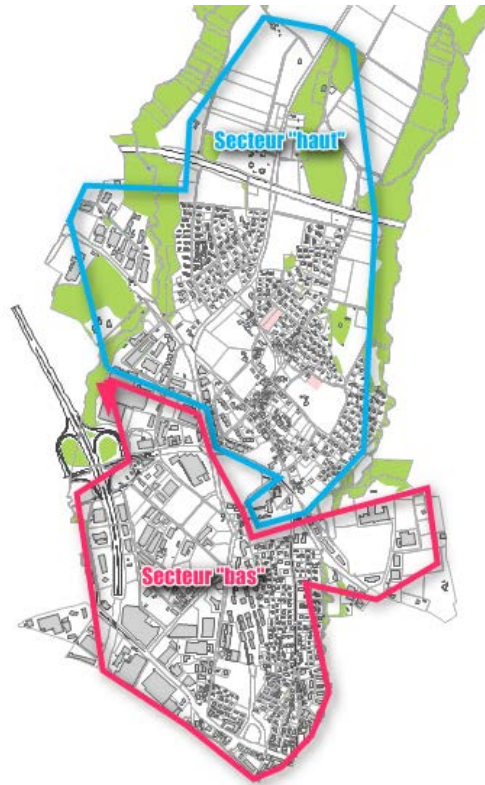
Le concept actuel de déneigement des routes communales (Concept 90) est basé sur une division du territoire en deux secteurs distincts :

- Le premier couvre la zone au-dessus de la route de Prilly jusqu'au ch. de Montagny en direction de Cheseaux.
- Le second comprenant la partie au-dessous de la route de Prilly jusqu'aux voies de chemin de fer côté Renens.

Actuellement, cette organisation a atteint ses limites. Les interventions de salage ou déneigement ne peuvent plus être assurées d'une manière satisfaisante. Cela devient stressant pour les chauffeurs qui doivent augmenter la cadence avec un risque accru d'accident.

L'augmentation des habitants et par conséquent du trafic privé et commercial (camionnettes et poids lourds), du nombre de lignes de transports publics (TL), sans oublier les supermarchés et commerces font que le réseau routier est fortement encombré. La situation se dégrade en début et fin de journée, en particulier lors de conditions météorologiques hivernales (neige et gel), nos véhicules de déneigement sont souvent bloqués dans les bouchons.

Concept 90



3. SITUATION ACTUELLE

Au vu de l'augmentation du trafic, de la dimension du territoire et des besoins spécifiques nécessaires aux lignes de bus, la situation actuelle devient limite. Dans les tranches d'heures de début et de fin de journée, les risques de gel ou de précipitations neigeuses sont les plus fréquentes. Le fort trafic, en continuelle augmentation, a pour conséquence de freiner l'intervention par un blocage complet de la circulation.

Une tournée simple de salage dure habituellement environ deux heures. Le déneigement double cette durée. Avec la circulation aux heures de pointe, la tournée n'a plus de fin.

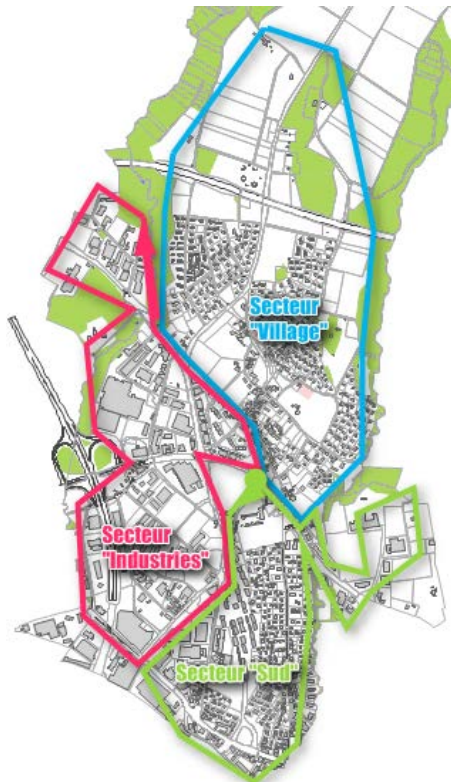
Actuellement, avec le Concept 90, nous n'arrivons pas à assurer un entretien hivernal de qualité. Afin d'assurer un déblaiement efficace pour les TL, la commune est tenue d'assurer ce service de 5h00 (respectivement 6 heures le dimanche) à minuit. De plus en plus souvent à cause de la circulation, nous sommes obligés de quitter certains secteurs du haut pour revenir sur nos pas et faire un deuxième passage avant que les bus ne puissent plus circuler.

Cela nous oblige à faire plusieurs allers-retours, réduisant ainsi notre efficacité et augmentant le risque d'être bloqué dans la circulation. De plus, la commune compte plusieurs rues sensibles : Les chemins des Osches-du-Mur, du Vieux-Moulin (partie publique), de Montremoën, du Casard, et de Praz, sont particulièrement glissants et surtout pour la plupart la sortie n'est possible que par le haut.

4. SITUATION FUTURE

Nous souhaitons, en équipant un deuxième véhicule déjà en notre possession, redéfinir ces secteurs. Nous les appellerons Concept 2020.

Concept 2020



Cela nous permettra de déterminer trois zones distinctes qui éviteront de croiser les grands axes routiers cantonaux. Une zone réalisée par un externe et deux zones sous la responsabilité de la voirie.

Ces trois zones permettront :

- Une intervention ciblée plus rapide
- Un départ lors de forte circulation sur 3 zones simultanées.
- Une efficacité augmentée par une diminution des parcours à vide (aller-retour)

Sachant que les trois zones nécessiteront un renforcement des équipes de voirie qui ne sera effectif que lors de la création des nouveaux quartiers, cet équipement ne pourra être mis totalement en fonction qu'en journée lorsque toute l'équipe de voirie est au complet. Rappelons qu'afin de respecter la durée de travail et de repos selon la loi sur le travail, notre piquet de neige travaille en 2 équipes lors des interventions (une équipe le matin et une le soir) dès lors l'effectif dédié au déneigement est svelte.

De plus, en cas de panne du premier véhicule, le nouvel équipement permettra d'assurer des interventions comme actuellement.

5. CHOIX DE MATERIEL

L'équipement d'un nouveau véhicule nous donnera également la possibilité de nous équiper avec du matériel récent et plus économique grâce aux améliorations techniques.

Lame à neige

La lame à neige d'une largeur de 280 cm sera similaire à celle en dotation actuellement, aucune amélioration sensible n'a été développée ces dernières années.



Epandeuse - saleuse

La saleuse a une contenance d'environ 1'700 litres de sel comme le modèle actuellement en dotation sur le véhicule actuellement équipé.



Système de gestion et télémetrie

Un système GPS avec contrôle de l'épandage et rapport de l'intervention fera partie du nouvel équipement. Cela permettra, en cas de dépôt de plainte, de preuve à futur que l'intervention a été effectuée dans les règles (distribution de sel, utilisation de la lame).

Le GPS permettra aussi de programmer un parcours pour un chauffeur qui ne connaîtrait pas la tournée ou en remplacement d'un chauffeur malade.

Un contrôle de la température de la route permettra d'assurer le bon dosage du sel.



6. ESTIMATION DU COÛT DE L'ÉQUIPEMENT

Le tableau ci-dessous montre les coûts liés à l'équipement souhaité. Sont prévus la fourniture d'une lame à neige, d'une saleuse et le marquage distinctif de la commune. Afin de permettre la gestion de la télémétrie, des équipements complémentaires pour la gestion sont nécessaires. Nous proposons d'équiper aussi le premier véhicule.

Descriptif	Montants
Lame à neige	17'000.00
Saleuse	40'000.00
Marquage	1'000.00
Equipement de la gestion de l'épandage pour 1 véhicule	3'000.00
Option 2ème véhicule	3'000.00
Divers et imprévus	3'000.00
Total	67'000.00

7. CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites)

Aucun frais d'entretien supplémentaire n'est à relever. Les travaux de maintenance sont assurés par le mécanicien de voirie et le sel est déjà au budget annuel.

En ce qui concerne la télémétrie de la gestion de flotte pour les véhicules, un hébergement des données est nécessaire chez le fournisseur de cette télémétrie.

Un montant d'env. CHF 1'000.-/an par véhicule est nécessaire.

8. FINANCEMENT

Plan des investissements 2016-2020		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2016-2020, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 75'000.--		
Total des investissements prévus de 2016 à 2020		Fr. 83'832'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 13'047'000.00
Préavis en cours au 8.2.2016		
95/2011-16 Salle de spectacles de Chisaz - assainissement de l'éclairage	Fr. 310'000.00	
96/2011-16 Crédit d'étude PQ En Chise	Fr. 405'000.00	
99/2011-16 Remplacement de l'aire de jeu "Multisport" - Chisaz	Fr. 95'000.00	
97/2011-16 Equipement d'une lame et d'une saleuse pour le Meili 2010	Fr. 67'000.00	
Solde des investissements à voter selon plan 2016-2020		Fr. 69'865'000.00
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2016-2020		Fr. -43'000.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 67'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissement	Ces investissements qui peuvent être considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation seront amortis par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à ce effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

9. PROPOSITION MUNICIPALE

La Municipalité souhaite par le présent préavis maintenir un secteur Voirie « performant et polyvalent » et lui permettre une flexibilité d'intervention sur le domaine communal. Les investissements seront inévitablement nécessaires à termes.

10.CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 97/2011-2016 du 8 février 2016,
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de CHF 67'000.- TTC pour l'équipement du Meili 2010 en lame et saleuse, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 février 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale